



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents :** Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

**Absent excusé :** Jean-Christophe DAUMAS

**Pouvoir :** Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

**Secrétaire de séance :** Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

N° 2026/29

**Objet : Dénomination de l'école primaire de Fontenay-le-Vicomte « Ecole primaire des 3 Tilleuls »**

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-30 ;

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.212-1 et suivants ;

VU l'avis du conseil d'école réuni le 10 mars 2026 ;

VU la proposition de dénomination formulée par le conseil d'école ;

**CONSIDÉRANT** que la commune est compétente pour la dénomination des écoles publiques du premier degré ;

**CONSIDÉRANT** que l'école primaire située 4 rue de la Mairie à Fontenay-le-Vicomte ne porte pas de nom ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

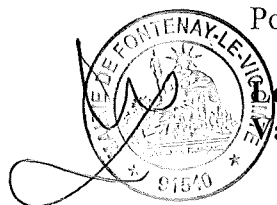
**DÉCIDE :**

**Article 1 :** L'école primaire située 4 rue de la Mairie à Fontenay-le-Vicomte est dénommée : « école primaire des 3 Tilleuls »

**Article 3 :** Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission aux services de l'Éducation nationale, ainsi qu'à toute autorité compétente.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme



**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**